

# ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2024

---

## SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Non soutenu

### AMENDEMENT

N ° CE3094

présenté par

Mme Lemoine, M. Terlier, M. Ledoux et M. Fiévet

-----

#### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

À l'article 410-1 du titre 1<sup>er</sup> du livre IV du code pénal, les mots : « et économique » sont remplacés par les mots : « , économique et notamment agricole ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Déclinaison de l'article premier de la loi, cet amendement permet d'inscrire le potentiel agricole dans le champ de protection des intérêts fondamentaux de la Nation, au même titre que l'équilibre du milieu naturel et de l'environnement.

Cet amendement est issu d'un échange avec la Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles.